



La francophone économique,
c'est **dès la garderie!**

une initiative du **RDÉE**
Canada

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

2021 - 2023

Le RDÉE Canada favorise depuis 25 ans le développement économique des communautés francophones et acadienne en appuyant les actions collectives de ses membres et en assurant un leadership national basé sur la collaboration et les partenariats. Le RDÉE Canada est présent dans toutes les provinces et tous les territoires par le biais des organismes provinciaux ou territoriaux. Ensemble, ils forment le Réseau national et soutiennent deux axes essentiels de l'économie canadienne : le **développement des affaires** et l'**employabilité**.

En mai 2019, le RDÉE Canada a déposé un Plan global entrepreneurial en Petite Enfance à Emploi et Développement social Canada (EDSC). Il est le fruit de la collecte de données par les partenaires de la Stratégie nationale dans chaque province et territoire. Le Comité de gestion nationale, composé du RDÉE Canada, l'Association des collèges et universités francophones du Canada (ACUFC); la Société Santé en français (SSF); la Commission nationale des parents francophones (CNPf) et la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), administre les fonds destinés aux communautés francophones en situation minoritaire (CFSM), par l'entremise de l'approche intermédiaire, pour assurer le développement des services en petite enfance.

OBJET

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de son plan entrepreneurial national pour le développement des services à la petite enfance dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Pour cela, le RDÉE Canada lance un appel à manifestation d'intérêt afin de susciter, identifier et sélectionner les acteurs dont les projets ont pour objectif le développement et le renforcement de l'entrepreneuriat en petite enfance dans le but de créer de nouvelles places en français, d'augmenter le nombre de places dans les services à la PE existants ainsi que de créer de nouveaux emplois dans ce secteur. Un appel d'offres suivra pour la désignation d'un ou plusieurs opérateurs sélectionnés dans les provinces et territoires.

Le délai de réalisation proposé doit correspondre aux tâches à effectuer en fonction d'un projet ponctuel ou en fonction d'une planification précise à long terme :

Catégorie 1

- étude de marché
- plan d'affaires
- étude de faisabilité
- plan de développement
- plan d'architecture
- autres

Catégorie 2

- création d'un projet complet de centre de la Petite enfance
- création d'un centre de services partagés
- création d'un programme d'accompagnement spécialisé à la création de centre de la Petite enfance
- renforcement des capacités des gestionnaires
- autres

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Cette initiative s'adresse à tout type d'acteurs francophones, à savoir des individuels, groupes, structures privées, associations, centres communautaires, coopératives, etc.
- Les initiatives proposées doivent démontrer l'urgence de création de places dans les communautés dont les besoins ont été identifiés dans le Plan global en petite enfance.
- Le présent appel vise à identifier les projets à maturité (c'est-à-dire prêts à être mis en œuvre) pour répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Ces propositions pourront prendre différentes formes : mise en place de nouvelles structures, expansion de services dans les structures existantes, projets d'innovations, etc., et ce, en fonction des activités admissibles énumérées ci-dessous. De plus, des données/cibles **chiffrées** en termes de nombre de nouvelles places dans les garderies francophones créées devront être présentées dans les propositions.
- L'appel cible des projets qui impliquent des partenariats entre le secteur privé, des organisations de la société civile et/ou d'autres partenaires de mise en œuvre clés qui ont des connaissances et une expertise dans le secteur de la petite enfance et qui sont bien placés pour atteindre les résultats escomptés.

Par cet appel à manifestation d'intérêt, le RDÉE Canada invite donc les organismes et acteurs intéressés à lui faire parvenir un courriel expliquant de façon succincte l'initiative (250 mots maximum) suivant les orientations énoncées ci-dessus et fournissant les noms et coordonnées des partenaires potentiels, le nombre de places en garderie francophone pouvant être créées ainsi que les villes cibles. Un budget estimatif succinct sera joint. La volonté est de valoriser les projets collaboratifs incluant les acteurs majeurs sur le terrain : organisations à but non lucratif et communautaires, acteurs du secteur privé et/ou d'autres acteurs clés. Les propositions doivent être soumises exclusivement en français.

Cet appel pourra ainsi aider à mieux cerner les attentes du marché et à mieux les intégrer pour les prendre en compte dans une consultation future que le RDÉE Canada et ses partenaires pourraient décider d'envisager. Les propositions seront traitées de façon confidentielle.

Les demandes à manifestation d'intérêt reçues seront évaluées dans un délai maximum de 10 jours. Les projets validés recevront ensuite les documents nécessaires pour remplir un appel à propositions.

BUDGET

Catégorie 1

50 000\$

maximum pour les projets

Catégorie 2

250 000\$

maximum pour les projets

Durée maximum des subventions : jusqu'à 21 mois.

CLÔTURE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Le RDÉE Canada se réserve le droit de fermer les appels en fonction des budgets disponibles par année budgétaire.

ÉCHÉANCIER POUR CETTE PHASE DE FINANCEMENT 2021 – 2023

	Activités	Échéance
1	Lancement appel à manifestation d'intérêt	À partir du 21 juin
2	Envoi du formulaire appel à propositions	En continu
3	Dépôt des propositions	En continu
4	Évaluation des propositions	Délai de 3 semaines
5	Envoi de la lettre d'acceptation ou de refus	15 jours après l'évaluation
6	Lancement des projets	Août 2021 - mars 2023

Veillez vous référer à la liste non exhaustive des activités admissibles et non admissibles ci-dessous dans le cadre du financement d'EDSC pour répondre à cet appel à expression d'intérêt.

Liste des activités admissibles et non admissibles

Activités admissibles

Voici une liste non exhaustive des activités qui sont admissibles dans le cadre du domaine de la petite enfance :

- Création, consolidation, préservation et mobilisation de partenaires et d'intervenants.
- Développement et maintien de réseaux et facilitation des occasions de réseautage et de partage d'information.
- Conduite des processus pour mobiliser les partenaires communautaires afin de planifier, de prioriser, de mettre en place et de maintenir les activités de développement économique et communautaire et de développement des ressources humaines.
- Appui aux activités des intervenants dans les communautés (ex. : création de partenariats pour les CLOSM).
- Soutien au développement de propositions de projets, de plans d'affaires, d'études de faisabilité, etc.
- Création d'outils d'apprentissage pour les personnes et les entreprises qui :
 - sont porteuses, innovantes et structurantes pour le développement de nouvelles places en service de garde en français au pays;
 - regroupent l'appui et la collaboration de plusieurs partenaires et qui ont fait l'objet d'un certain consensus à l'intérieur des communautés francophones;
 - démontrent clairement le nombre de nouvelles places créées dans le cadre de l'initiative proposée.

Activités non admissibles

Voici une liste non exhaustive des activités qui ne sont pas admissibles dans le cadre du domaine de la petite enfance :

- Publicité.
- Activités de financement.
- Opérations normales de l'organisation (tels que les frais de participation à des conférences, les frais de conférences, les logiciels de base, la location ou l'achat d'équipement et de mobilier.)
- Négociations auprès du gouvernement provincial ou territorial visant à augmenter le nombre de places subventionnées ou le montant de leur subvention.
- Levées de fonds pour les garderies ou services de garde.
- Événements liés à la promotion des services de garde francophones.
- Réparations ou rénovations de locaux destinés à la petite enfance.
- Services de recherche de locaux destinés à la petite enfance.
- Fonds de démarrage.
- Ressources humaines (employés actuels) des organismes liés à un projet. Les porteurs de dossiers devront clairement démontrer qu'il y a eu embauche d'un.e contractuel.le externe pour réaliser le.s projet.s.